



Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Révision des ordonnances relatives à la loi sur les télécommunications (LTC)

Les ordonnances d'exécution du Conseil fédéral doivent être adaptées à la révision partielle de la LTC adoptée par le Parlement le 22 mars 2019.

Date d'ouverture: 6 décembre 2019

Date limite: 25 mars 2020

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de la communication, case postale, 2501 Bienne, tél. 058 460 57 27, www.bakom.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

17 décembre 2019

Chancellerie fédérale